



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pôle autorité environnemental,
en appui de la mission
régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-
France

Courriel : ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Le Président
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France
à

Mme Laveray Aude
Samsolar

a.lavery@samfi.fr

Lille, le 21 janvier 2025

Objet : Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de La Calotterie (62) - demande sur la nécessité de réactualiser l'étude d'impact

Madame,

Vous avez saisi le 2 décembre 2024 l'autorité environnementale sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet cité en objet.

Ce projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale le 4 novembre 2022¹.

Compte tenu de la faible ampleur des modifications apportées au projet initial, après en avoir délibéré, les membres de la mission régionale d'autorité environnementale² ont décidé de ne pas demander l'actualisation de l'étude d'impact de juillet 2022.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France

Philippe GRATADOUR

Copies : Préfecture du Pas-de-Calais
DREAL Hauts-de-France

- https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6570_avis_centrale_solaire_la_calotterie.odt.pdf
- Ont délibéré le 21 janvier 2025 : Philippe Ducrocq, Hélène Foucher, Philippe Gratadour, Valérie Morel, Anne Pons